

EXTRAIT DU REGISTRE DE DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE D'ARQUENAY

SEANCE DU 19 JANVIER 2023

Nombres de Membres En exercice : 15 Nombre de Membres Présents : 11
--

L'an deux mil vingt-trois, le dix-neuf janvier, à 20 heures 30, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqués le 12.01.2023, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de séance, sous la présidence de **Mr. BERTREL Jérémy, Maire.**

Etaient présents : Ms Jérémy BERTREL, Régine BREHIN, Jean-Paul BREHIN, Méline BRUNEAU, Lucie CHARPENTIER, Raphaël LAMY, Romain LETREGUILLY, Philippe OGER, Aurélien RICHARD, Carol-Anne SASSIER, Christophe TINNIERE.

Etaient excusés : Ms Béatrice de FARCY de PONTFARCY, Fanny MEIGNAN, Vanessa MENARD, Didier PICHOT.

Secrétaire de séance : Mr Philippe OGER

Objet : REVISION DES STATUTS DU SYNDICAT TERRITOIRE D'ENERGIE MAYENNE

Monsieur le Maire expose que :

Le syndicat d'énergie Territoire d'énergie Mayenne (TEM) a procédé à l'actualisation de ses statuts et de leurs annexes afin qu'ils soient en conformité avec ses missions actuellement exercées.

Conformément à l'article L5211-20 du Code Général des Collectivités Territoriales applicable par renvoi de l'article L5711-1 du même code, TEM a porté cette procédure à la connaissance de l'intégralité de ses membres, doit la commune d'Arquenay

Ainsi, la délibération du comité syndical afférente, en date du 13 décembre 2022, ainsi que les statuts et leurs annexes actualisés, ont été notifiés à notre attention.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de prononcer un avis favorable sur la procédure de révision et d'accepter les termes statutaires révisés du syndicat Territoire d'Énergie Mayenne.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité,

- Donne un avis favorable sur la procédure de révision
- Accepte les termes statutaires révisés du syndicat Territoire d'Énergie Mayenne

Fait et délibéré les jour, mois et an dits
Le Maire, J. BERTREL